



Le Brisé- 44260 - MALVILLE
06.84.52.68.70

www.animalville.fr

courriel : animalville@orange.fr

Contrat de pension CHIEN

PROPRIETAIRE	
NOM	
Adresse	
Code postal	Commune
Téléphone :	
Email :	

CHIEN	
Nom du chien	
Race ou type	
N° tatouage ou puce	
Sexe	
Couleur	
Date de naissance	
Vétérinaire habituel	
Observations	

DATES de PENSION		
Du :	Au :	
Heure d'arrivée :	Heure de départ :	
Prix TTC /jour : €	Nombre de jours	
Chauffage :		
<i>Le premier et dernier jour sont intégralement facturés , quelque soit l'heure d'arrivée ou de départ</i>		
MONTANT TOTAL H.T. :	MONTANT TOTAL TTC : €	
TVA 20% :		
Montant versé	date	Mode de paiement

HORAIRES D'OUVERTURE

- Du Lundi au Samedi : Matin : 9h-12h / après-midi : 17h30 – 19h
- Fermé dimanche et jours fériés

Fait à Malville , le 11 juillet 2014

Le propriétaire
Conditions de pension au verso lues et acceptées

Signature :



Conditions de pension

1 - Le montant de la pension doit être intégralement réglé le jour de l'arrivée. Les journées d'arrivée et de départ sont dues en entier. En cas de reprise de l'animal avant la date prévue, la pension reste due jusqu'au terme fixé au contrat. Les journées non prises ne sont pas remboursées.

Pour toute réservation, un acompte est demandé. A défaut, l'animal ne pourra être accueilli que dans la limite des places disponibles. En cas d'annulation de la réservation, l'acompte n'est pas remboursé.

Périodes de vacances scolaires : acompte de 50%

Hors vacances scolaires : acompte de 30%

2 - Le chien doit être tatoué ou identifié par puce électronique .

Il doit être vacciné depuis moins d'un an contre les maladies suivantes : Carré- Hépatite- Leptospirose - Parvovirose.-Toux de chenil . Le vaccin contre la rage est recommandé. Le carnet de vaccinations et la carte de tatouage sont confiés à ANIMALVILLE pendant la durée du séjour.

3 - Seuls les animaux en bonne santé peuvent être accueillis. ANIMALVILLE s'engage à prendre soin de l'animal, mais décline toute responsabilité en cas de maladie ou de décès.

Pour les chiennes non stérilisées, le propriétaire doit consulter son vétérinaire pour un traitement préventif des chaleurs. **Les chiennes en chaleur ne seront pas acceptées pendant les périodes de congés scolaires, même si une réservation a été faite. L'acompte versé ne sera pas remboursé**

4 - Le chien doit être vermifugé, et traité contre les puces et les tiques avant son arrivée. ANIMALVILLE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du parasitage du chien.

La pension n'assure pas le toilettage des chiens à poil long. Le bain est facturé en supplément.

5 - **En cas d'accident, de maladie, de comportement anormal, de refus de s'alimenter ou de suspicion de maladie, le chien sera examiné par un vétérinaire . Tous les frais d'examen, de médicaments et de soins et les frais de déplacements à la clinique vétérinaire seront à la charge du propriétaire.**

6- Si le propriétaire demande un régime alimentaire particulier, il devra fournir la nourriture en quantité suffisante pour la durée du séjour. ANIMALVILLE décline toute responsabilité en cas de diarrhée liée au changement d'alimentation.

7- Si le propriétaire ne reprend pas son animal à la date prévue, il doit en informer ANIMALVILLE par téléphone, ou courrier. En cas de retard supérieur à 15 jours sans nouvelles du propriétaire, ou de non paiement de la pension, le chien sera considéré comme abandonné . ANIMALVILLE pourra librement disposer de l'animal, sans préjudice du recouvrement de la pension due .

8-L'animal ne sera restitué à son propriétaire qu'après paiement intégral de la pension. A défaut, ANIMALVILLE exercerait son droit de rétention à l'égard de l'animal jusqu'au règlement.

10- **Les entrées et sorties ont lieu aux heures d'ouverture indiquées, ou sur rendez-vous.**

Pour toutes entrées et sorties le dimanche et jours fériés, la journée de pension sera majorée de 100%.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Signature du propriétaire :